

TAXE D'APPRENTISSAGE

Donnez un autre sens
à votre versement !
en soutenant l'emploi local

VERSER votre taxe d'apprentissage
au **CFA de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat du Loiret**, c'est
investir pour la formation et l'emploi
des jeunes de **votre territoire** !

- + de projets
- + d'équipements
- + de compétences

1 100 jeunes
en alternance

900 entreprises
formatrices



31 formations
du CAP au BTS

17 métiers
4 secteurs
d'activité

- > Une équipe pédagogique confirmée
- > Des laboratoires et outils performants
- > 80 % d'insertion professionnelle

WWW.CFACM45.FR



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Loiret

Centre de Formation d'Apprentis

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel vous choisissez l'affectation de votre versement !

○ POURQUOI SOUTENIR NOTRE CFA ?

La taxe d'apprentissage permet au CFA de répondre aux besoins d'évolution de compétences des entreprises, de financer le développement de nouvelles formations, d'améliorer la qualité de l'enseignement et des outils pédagogiques à disposition des jeunes.

○ NOUS COMPTONS SUR VOUS...

VOTRE soutien est essentiel pour nous aider à...

- adapter nos parcours de formation aux besoins des entreprises
- améliorer les conditions d'apprentissage des futurs professionnels
- renforcer la relation " entreprise/CFA "
- acquérir des équipements pédagogiques innovants

○ COMMENT LA VERSER AU CFA ?

Obligatoirement auprès d'un OCTA (organisme collecteur de taxe d'apprentissage).

- Il suffit d'indiquer sur votre déclaration que vous souhaitez affecter **tout ou partie de votre versement au :**

CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret
5 rue Charles Péguy - 45000 ORLEANS
et de reporter notre code : UAI 0450809 K

INVESTISSEZ POUR L'AVENIR DE NOS APPRENTICE(S) !

>> + d'info : **CFA - Taxe d'apprentissage**
☎ **02 38 62 75 29**

